

Réf: Dossier N° : 54268

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « AGROTER-CI SARL »

Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON NIANGON CARREFOUR
 AMONDJI, 01 BP 6755 ABJ 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10 Juil 2018, et enregistrés au CEPICI le 14 Sept 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AGROTER-CI SARL » .

Objet: Le commerce ; l'agriculture ; l'élevage ; l'import-export. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON NIANGON CARREFOUR
 AMONDJI, 01 BP 6755 ABJ 01

GERANT: Monsieur DOUMBIA MAMADOU .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-24488 du 14/09/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°22065 du 14/09/2018

Pour Avis

Le CEPICI

